



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

Marseille, le **02 JUIN 2025**

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue :**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°5, le 22 avril 2025 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture (à compléter):

Ville de Marseille	<p>Mme Christine JUSTE, adjointe au maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville</p> <p>M. Hervé MENCHON, adjoint au maire délégué à la mer et au littoral</p> <p>M. Gwenaël RICHEROLLE directeur de cabinet mairie du 6/8</p> <p>M. Gweltaz MORIN, chargé de mission environnement</p>
Conseil Départemental 13	<p>Mme Béatrice ORELLE cheffe du service environnement</p> <p>Mme Mireille FRONTERI, sous-directrice des domaines départementaux</p>
Métropole AMP	<p>M. Alexandre TIMINSKY, chargé de mission lutte contre les pollutions</p>
Associations	<p>ASLS M. Rolland DADENA</p> <p>Mme Elisabeth OLIVA</p> <p>M. Gilles TURIN</p> <p>UCL M. Patrice PARA</p>
CIQ	<p>Saména Mme Henriette KOBLINSKY</p> <p>Montredon Mme Christiane CABRÉRA/MOURIER</p> <p>Callelongue Mme Sylvie AIRAND, M. Jean SEMERIA</p>
Personnes qualifiées	<p>Mme Isabelle LAFFONT-SCHWOB (AMU)</p> <p>Mme Laurence AFFRE (AMU-IMBE)</p>
ADEME	<p>Mme Mélody GROS, cheffe de projet sites et sols pollués</p> <p>M. Jean-Marc BONZOM, coordinateur scientifique et technique</p> <p>Mme Christelle LE DEVEMAT, expert ANTEA Group (surveillance de la qualité de l'air)</p> <p>M. Harry GNANA, directeur projet, ANTEA Group (surveillance de la qualité de l'air)</p> <p>M. Ange KOFFO, alternant, ANTEA Group</p>

DREAL PACA	M. Pierre MONTEILLER, chef du SPR M. Nidal MOUGHRABI, unité ICPE
ARS	Mme Maria CRIADO, service santé environnement
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Carine LAURENT, DCLE, directrice adjointe Mme Karine RUGANI, cheffe BITRPM Mme Marion MOUGENOT, DCLE, agent BITRPM

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette cinquième séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont-Rose et Saména. L'objectif de cette réunion est d'apporter les informations utiles sur l'état initial de la pollution de l'air réalisé avant le démarrage des travaux. Cet état initial a été réalisé entre septembre 2024 et mars 2025, permettant une analyse des poussières et des concentrations en métaux avant le démarrage des chantiers, qui vont être présentés aux membres du comité de suivi.

Mme PLAZA annonce la tenue d'un prochain comité de suivi sur le déroulé des travaux, les modalités de phasage et de réalisation des chantiers d'ici juin ainsi qu'une réunion publique fin juin.

Mme JUSTE remercie pour cette nouvelle réunion et valide le principe d'une réunion publique une fois que les entreprises seront notifiées et qu'il y aura des éléments plus clairs sur le déroulé des travaux, le stationnement et l'amélioration de l'accès à cette zone.

M MENCHON se félicite de la tenue de ce cinquième comité de suivi sur ce dossier important.

I. Validation du compte rendu du 4ème comité de suivi et calendrier

Le compte rendu est validé par les membres en séance.

L'analyse des offres des entreprises est quasiment finalisée et elles seront prochainement notifiées (mi-mai). Les entreprises notifiées vont immédiatement débiter la préparation des travaux avec la réalisation de documents d'exécution.

Certains propriétaires proches des zones chantiers auront un courrier d'expert judiciaire pour un état des lieux avant et après travaux.

Concernant le démarrage des boutures/graines pour la revégétalisation : Les périodes retenues seront adaptées à chaque espèce. Le parc national des calanques validera les prélèvements.

II. Bilan de l'état initial de la surveillance de l'air et présentation de la démarche de détermination des seuils

(cf : diaporama)

Les zones surveillées lors de l'état initial le seront en phase chantier également (en fonction du phasage des travaux).

L'état initial venant de s'achever fin mars, certains résultats font encore l'objet de recherche de corrélations avec des éléments extérieurs permettant d'expliquer d'éventuels pics de concentrations. Par ailleurs, les propositions de seuils de vigilance et d'alerte faites en séance n'ont pas encore été partagées avec les services de l'Etat (DREAL et ARS). L'objectif est avant tout de partager les réflexions méthodologiques et de concentrations qui semblent adaptés au suivi du chantier au regard de l'état initial et du retour d'expérience acquis sur des chantiers équivalents.

- Principe du plan de surveillance de la qualité de l'air

ANTEA présente l'objectif de quantifier les émissions de poussières et leurs retombées (PM 10 et PM 2,5) et les dispositifs mis en place pour les mesures : jauges Owen, balises Nemo, préleveurs séquentiels, stations météo. Les implantations de ces appareils sur les lieux des travaux sont présentées (Saména, Escalette, Goudes et Callelongue). Elles ont nécessité l'accord des propriétaires concernés.

ASLS demande une définition précise des divers appareils utilisés et de leur fonctionnement afin de vérifier que chaque appareil est adapté au risque. L'ADEME développe les types d'appareils et indique qu'ils permettront un suivi exhaustif des différentes pollutions. Les balises Nemo donnent des relevés en temps réel et mesurent la taille des particules via un rayon optique ; les préleveurs séquentiels (aspirateurs) permettent de capter en continu les particules en suspension dans l'air et font l'objet d'une analyse hebdomadaire ; les jauges Owen mesurent mensuellement la retombée des particules et les concentrations en métaux associées. Elles sont analysées en laboratoire. Ces données sont partagées avec les services de l'État (ADEME, DREAL..).

Mme JUSTE demande à partir de quand, en cas de pic, les autorités sont alertées : L'ADEME indique que cela sera en fonction des seuils qui seront présentés et déterminés à l'issue du comité de suivi et avant le démarrage des travaux.

ASLS demande si une jauge Owen pourrait être positionnée au cœur du village des Goudes.

L'ADEME indique que les emplacements ont été décidés en fonction de la rose des vents et des autorisations privées obtenues, les parcelles concernées n'étant pas publiques.

Par ailleurs, le centre du village des Goudes présente une configuration peu propice à l'installation des jauges (murs, habitations resserrées...).

Une jauge est prévue au niveau de la calanque des trous, à l'entrée du village des Goudes.

- Résultats des mesures (cf diaporama)

L'objectif est de vérifier la qualité de l'air du secteur en l'absence de travaux, sur une période représentative avant les chantiers. Les chiffres présentés par ANTEA sont en moyennes journalières (sauf pour les jauges Owen qui sont en valeurs mensuelles). Les valeurs obtenues ont été comparées aux valeurs seuils éventuellement existantes, souvent données en moyennes annuelles. La comparaison réalisée est donc uniquement réalisée à titre informatif.

ASLS évoque les mesures en plomb faites lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris (méthode des gabarits ou lingettes). L'ADEME évoque les finalités différentes entre des mesures d'urgence et le suivi sur du long terme de l'ADEME et ANTEA. Par ailleurs, une mesure en lingettes ne donnerait pas les émissions de chantiers mais les mesures par habitations, chacune étant différente. Il s'agit d'évoquer le point 0 et non la gestion du chantier et des mesures à ce moment-là.

M. MENCHON indique que l'état 0 est fluctuant selon les mois mesurés et s'interroge sur ces variations. L'ADEME et ANTEA évoquent des différences selon les conditions météorologiques et la vitesse des vents, d'éventuels travaux faits dans les parcelles privées remuant les terres, etc. L'analyse de l'état 0 fait donc apparaître des concentrations variables selon les mois étudiés avec des dépassements fluctuants, qui ont été modélisés sur graphique par ANTEA. L'analyse de ces données est complexe et la corrélation avec des phénomènes externes est en cours d'analyse par ANTEA.

L'ADEME rappelle que l'objectif de ces mesures fines et étendues en termes de périmètre et de temps a pour objectif une protection maximale.

ANTEA présente les valeurs guides pour les PM 10 et 2,5, l'arsenic, le plomb, le nickel et le cadmium (éléments mesurés). A noter que le mercure volatil n'étant pas présent dans la zone, cet élément n'a pas été mesuré.

Mme JUSTE demande comment vérifier un pic une journée en particulier et comment vérifier si le chantier a un impact par rapport aux valeurs déjà existantes : ANTEA rappelle que les appareils permettront de faire cette mesure et l'état 0 permettra de fiabiliser les mesures qui seront prises en phase chantier.

L'ADEME conclut que le bilan avant phase travaux présente des anomalies en terme de présence de particules polluées, et les chantiers ont pour enjeu de protéger, tout en faisant les travaux, grâce aux seuils définis.

- Détermination des seuils de vigilance et d'alerte (cf diaporama)

L'objectif est de rester sous les seuils néfastes pour la santé des habitants, donc sous les seuils toxicologiques de référence. Les seuils d'alerte entraîneront les arrêts de chantiers, même si les dépassements futurs ne seront pas toujours liés aux chantiers, comme le démontre l'état 0.

Les différentes valeurs (du conseil national de santé, de l'OMS ...) sont présentées.

M. MENCHON demande quel est le temps entre le dépassement du seuil d'alerte et l'arrêt de chantier. Il sera de 2h. Il est indiqué que l'écart entre le seuil d'information et le seuil d'alerte est difficile à comprendre. ANTEA indique qu'en cas d'alerte pollution départementale il y aura également une réflexion d'arrêt du chantier, par précaution. Le coordinateur sécurité prévention assurera la sécurité des travailleurs.

ANTEA, qui mesure la qualité de l'air et sera maître d'œuvre permettra une présence quotidienne sur le chantier. Il réalisera également le suivi post chantiers. ANTEA confirme, suite à question du CIQ de Saména, qu'elle observera les seuils lors du chantier et informera l'ADEME et aura une action vis-à-vis de l'entreprise.

Le relais d'information auprès des habitants sera assuré via des modalités encore à affiner, parmi lesquelles le site internet dédié et le travail de relais des CIQ.

Les modalités de calcul des seuils sont présentés par ANTEA, en raison d'absence de valeur journalière de référence et en fonction d'un calcul raisonnablement majorant. Des pénalités sont prévues vis-à-vis des entreprises pour éviter d'atteindre les seuils de vigilance et d'alerte.

ASLS indique qu'il conviendrait de faire en parallèle une surveillance médicale via l'ARS. ANTEA rappelle qu'il sera difficile de faire cette analyse sachant que les analyses sur le plomb sont sur un temps long, à la différence du chantier.

Même si la question dépasse la question des travaux sur les scories, l'ARS indique que le suivi sanitaire n'est pas adapté au suivi de chantier et rappelle les mesures de santé et de sensibilisation des médecins déjà mises en place. Les riverains peuvent demander des dépistages à leur médecin.

ANTEA présente également les seuils pour les retombées des poussières (risque d'exposition par ingestion), avec une base de scénario choisis en tenant compte des données pour des enfants, plus sensibles en termes de risques d'ingestion et de masse corporelle plus faible.

Les retombées de poussières sont calculées sur des périodes mensuelles.

L'ADEME invite les membres du comité de suivi à faire passer d'éventuelles questions supplémentaires sur les seuils via la préfecture d'ici quelques semaines (avant le 2 juin 2025) et en amont du prochain comité de suivi, pour que les réponses puissent être apportées à cette occasion. D'ici le démarrage des travaux, l'ADEME arrêtera les seuils après échanges avec la DREAL et l'ARS.

En juin, le site internet sera mis à jour par l'ADEME avec les modalités opérationnelles sur chantier (qui comprend un formulaire de contact).

Le CIQ de Saména demande si des dispositifs d'indemnisation des commerçants et chambres d'hôtes sont prévus, ce à quoi la préfecture et l'ADEME confirment que cet aspect ne fait pas partie du plan de financement.

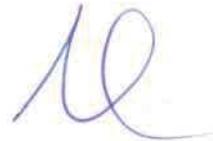
Mme JUSTE remercie pour l'ensemble du travail et indique qu'elle analysera les données de la présentation de l'ADEME (qui seront envoyées aux membres du comité de suivi).

III. Points d'avancement et éléments de calendrier

L'ADEME propose de convier, lors du prochain comité de suivi, l'entreprise titulaire du lot principal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance.

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale adjointe



Marie-Pervenche PLAZA